

- présentation d'une exposition publique en mairie
- mise à disposition, en mairie, d'un dossier enrichi au fur et à mesure
- mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations de toute personne intéressée (en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels)

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

A l'issue de cette concertation, Mme le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera et arrêtera le projet de PLU.

4. de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU

5. de solliciter de l'Etat qu'une dotation soit allouée à la commune pour compenser la charge financière correspondant à l'élaboration du PLU

6. la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Haute Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et notifiée à :

- Mr le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie
- Mr le Président du Conseil Départemental de Seine-Maritime
- Mr le Président de la Chambre de commerce et d'industrie
- Mr le Président de la Chambre de métiers
- Mr le Président de la Chambre d'agriculture
- Mr le Président du Pays du Plateau de Caux Maritime
- Mr de Président de la Communauté de communes Yerville Plateau de Caux
- Mr le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer – Rouen –

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (Courrier Cauchois).

(Pour information : copies aux communes voisines : Flamanville, Grémonville, Cideville, Criquetôt- sur-Ouville, St Martin aux arbres, Auzouville l'Esneval, Croixmare, Mesnil Panneville, Ecalles-Alix, ainsi qu'aux Syndicats de bassins versants concernés).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à *Motteville*

Le Maire,

Yves Besudon



BUREAU DU COURRIER

11 JUIN 2015

PRÉFECTURE

DE LA SEINE-MARITIME